



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

**RELANCE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/ 91
/F/2021-2022 POUR LA FOURNITURE ET LA CONFIGURATION D'UN LOAD BALANCER
POUR LE SERVEUR EXCHANGE 2016 A L'OBR**

Date de Publication : 25.11./2021

Date d'ouverture des offres : 16.12./2021

Novembre 2021

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

RELANCE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/271.../F/2021-2022 POUR LA FOURNITURE D'UN LOAD BALANCER POUR LE SERVEUR EXCHANGE 2016 A L'OBR (Y COMPRIS L'INSTALLATION ET LA CONFIGURATION DE CE SERVEUR POUR LE LOAD BALANCER 2016)

Date de Publication : 25/11/2021

Date d'ouverture des offres : 16/12/2021

1. Objet.

L'OBR réinvite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour « **FOURNITURE ET CONFIGURATION D'UN LOAD BALANCER POUR LE SERVEUR EXCHANGE 2016 A L'OBR** », dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres. Le titulaire du marché doit installer et configurer ce load balancer pour le serveur exchange 2016.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercices 2021-2022.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

5. Délai d'exécution

Le délai d'exécution du présent marché est fixé à soixante (60) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après:

Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,

Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16.

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU)** non remboursables, versés sur le compte n° N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

8. Dépôt des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le 16/12/2021 à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier d'Appel d'Offres du marché N°DNCMP/.../F/2021-2022 relancé, A n'ouvrir qu'en séance publique du 16/12/2021, à 10h 30'.**

9. Ouverture des Offres

L'ouverture des offres aura lieu le 16/12/2021 à **10 h 30'** dans la salle des réunions du Commissariat Général de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, 1^{ère} étage. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP, peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité et ne seront pas considérées pour l'analyse.

10. Délai d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt jours (120) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

11. Garantie bancaire de soumission

Une garantie bancaire de soumission d'**Un Million Cinq Cent Mille Francs Burundais (1.500.000 FBU) ou 750 Dollars Américains** est exigée.

L'absence de cette garantie bancaire entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

12. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 16/12/2021

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX
ET PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Gérard SABAMAHORO

I. **REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES**

I.1. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES (IS)

A. GENERALITES

Les présentes Instructions aux Soumissionnaires sont en général conformes aux dispositions du nouveau Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

1. Objet de la soumission

L'objet de cet Appel d'Offres porte sur « **FOURNITURE ET CONFIGURATION D'UN LOAD BALANCER POUR LE SERVEUR EXCHANGE 2016 A L'OBR** » de l'OBR. Le titulaire du marché doit installer et configurer ce load balancer pour le serveur exchange 2016.

2. Origine des fonds

Les paiements prévus au titre du présent Marché pour lequel cet Appel d'Offres est lancé seront assurés par l'Office Burundais des Recettes, exercices 2021-2022.

3. Soumissionnaires admis à concourir

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, aux personnes morales et physiques ayant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

4. Critères d'origines des fournitures

Les fournitures faisant objet du présent marché peuvent provenir de n'importe quel pays et doivent se conformer aux spécifications techniques contenues dans les Données Particulières d'Appel d'Offres.

5. Corruption ou manœuvres frauduleuses

La législation burundaise exige des agents publics ainsi que des soumissionnaires, prestataires de services, fournisseurs et entrepreneurs, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés.

- 5.1 En vertu de ce principe, sont définis aux fins de cette présente clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :
 - 5.1.1 est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et
 - 5.1.2 se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable à l'acheteur.

- 5.1.3 “Manœuvres frauduleuses” comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l’offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d’une concurrence libre et ouverte, et à priver l’Office Burundais des Recettes (OBR) des avantages de cette dernière.
- 5.2 De plus, l’attention des soumissionnaires est attirée sur les dispositions du Code des Marchés Publics du Burundi notamment dans le chapitre IV traitant des règles d’Ethique et Sanctions en matière de Marchés Publics.

B. LE DOSSIER D’APPEL D’OFFRES

6. Contenu du DAO :

- Avis d’Appel d’Offres ;
- Instructions aux soumissionnaires ;
- Données Particulières d’Appel d’Offres ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Formulaire de soumission ;
- Bordereaux des prix et des quantités.
-

7. Eclaircissements apportés au Dossier d’Appel d’Offres

Des questions relatives au Dossier d’Appel d’Offres peuvent être adressées par écrit au Commissariat des Services Généraux de l’OBR au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres. Ce dernier répondra à l’entreprise qui en a fait la demande et diffusera la même réponse à tous les acquéreurs du Dossier d’Appel d’Offres, sans toutefois identifier le demandeur.

8. Modifications au Dossier d’Appel d’Offres

L’OBR peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d’éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d’Appel d’Offres (DAO) en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du DAO et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont acheté le DAO. Ces derniers accuseront réception, par écrit, de chacun des additifs de l’Acheteur. Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l’additif dans la préparation de leurs offres, l’Acheteur a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

C. PREPARATION DES OFFRES

9. Contenu de l’offre

Pour qu’une offre soit considérée comme complète, elle devra comprendre les documents suivants :

1° Enveloppe contenant l’offre technique et qui renfermera :

• Documents administratifs

1. Une preuve d’achat du DAO portant le numéro du marché;
2. Un acte d’engagement signé et cacheté, établi suivant le modèle en annexe ;
3. Une garantie bancaire de soumission, établi suivant le modèle en annexe ;
4. Un certificat d’Immatriculation Fiscale (NIF) ou équivalent pour les étrangers;
5. Un registre de commerce (copie) ou équivalent pour les étrangers ;

6. Les statuts de la société
7. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire
8. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS ou son équivalent pour les soumissionnaires étrangers
9. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR ou son équivalent pour les soumissionnaires étrangers
10. Un formulaire des renseignements sur le soumissionnaire, établi suivant le modèle en annexe ;
11. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce, datant d'au plus trois (3) mois ou équivalent pour les soumissionnaires étrangers ;
12. Adresse fixe et connue du soumissionnaire

- **Documents techniques**

1. Un document détaillant les spécifications techniques du produit à fournir et sa compatibilité avec Exchange 2016 ;
2. Une preuve d'expérience du soumissionnaire en matière d'installation et de configuration Load Balancer pour Exchange 2016. Cette preuve sera une attestation de services rendus ou de bonne exécution pour une mission similaire ;
3. Une preuve d'expérience de l'expert aligné (avec copie de diplôme conforme à l'original et CV), en matière d'installation et de configuration d'un Load Balancer pour Exchange 2016. Cette preuve sera deux attestations de services rendus ou de bonne exécution pour une mission similaire ;

2° Enveloppe contenant l'offre financière et qui renfermera :

1. Un acte de soumission dûment rempli suivant le modèle en annexe ;
2. Un bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres rempli suivant le modèle en annexe ;
3. Devis quantitatif et estimatif
4. Un délai d'exécution.

N.B:

- 1) **L'absence ou la non-conformité de l'un des documents à l'article 7 sera traité Conformément à l'article 183 et l'article 161 du Code des Marchés Publics**
- 2) **L'OBR ne va pas assister l'attributaire dans sa demande de devise.**
- 3) **Le fournisseur doit assurer à trois (03) staffs de l'OBR des formations sur l'administration du Laod Balancer pour Exchange 2016.**
Toutes ces formations doivent être assurées en Français, avant le début de l'installation et de la configuration du Load balancer pour Exchange 2016 de l'OBR

10. Langue de l'offre

10.1. L'offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'Acheteur, seront rédigés en langue française.

10.2. Les documents complémentaires fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français de ces derniers, auquel cas, la traduction en français fera foi.

11. Montant de l'offre et rabais éventuels

Le montant, tel que détaillé dans l'offre financière, sera calculé et chiffré sur base du bordereau des prix présentés par le soumissionnaire. Le soumissionnaire indiquera donc, les prix unitaires de toutes les rubriques figurant au bordereau des prix et les prix totaux, et à chacune des rubriques. Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel et sa méthode d'application sur le formulaire de l'offre.

Les prix du marché sont fermes, non révisables et non actualisables.

12. Monnaie de soumission

Les soumissionnaires locaux vont exprimer leurs prix en monnaie burundaise (BIF). Le prix s'entend Toutes Taxes comprises. Toutefois, ils ont la possibilité d'exprimer leurs offres en Dollars Américains ou en Euro pourvu que le paiement se fasse en BIF (sur base du taux de change officiel du jour de paiement).

13. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

14. Garantie bancaire de soumission

Une garantie bancaire de soumission d'**Un Million Cinq Mille Francs Burundais (1.500.000 FBU) ou 750 Dollars Américains** est exigée,

Les chèques certifiés ne sont pas acceptés. L'absence de cette garantie entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse.

15. Forme et signature de l'offre

Le soumissionnaire préparera un original et cinq copies de l'offre, mentionnant clairement sur les exemplaires "ORIGINAL" et "COPIE" selon le cas. En cas de différence entre eux, l'original fera foi. Ces exemplaires seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile et seront signés par le soumissionnaire ou par une (des) personne(s) dûment autorisée(s) à engager celui-ci.

Toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus imprimés, seront paraphées par le(s) signataire(s). L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge.

16. Cachetage et marquage des offres

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans deux enveloppes séparées portant la mention "**OFFRE TECHNIQUE**" et "**OFFRE FINANCIERE**" selon le cas. Ces enveloppes seront

ensuite placées dans une enveloppe extérieure.

Les enveloppes intérieure et extérieure devront :

- a) être adressées à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans le RPAO ;
- b) porter le titre et le numéro du DAO, tels qu'indiqués dans les DPAO ;
- c) porter les mots "NE PAS OUVRIR AVANT LE 16/12/2021 à 10h30'." suivis de la mention de la date et de l'heure fixées pour l'ouverture des offres, comme spécifié dans les DPAO.

Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre à l'Acheteur de renvoyer l'offre cachetée si elle a été déclarée "hors délai".

Si l'enveloppe intérieure n'est pas cachetée et marquée comme indiqué ci-dessus, l'Acheteur ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

17. Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée ci-dessus au plus tard le ... /... /2021 à 10 heures locale. L'OBR peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un éventuel additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Acheteur et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

E. OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES

18. Ouverture des offres

L'OBR ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance publique d'ouverture ou de leurs représentants ainsi qu'un représentant de la DNCMP conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics le 16/12/2021 à 10h 30' et à l'adresse indiquée ci-après :

Commissariat Général de l'OBR,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, 3^{ème} Etage.
B.P 3465 Bujumbura II,
Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16.

L'ouverture des offres techniques et financières se fera en même temps. Le Procès-Verbal d'ouverture doit être signé par les membres de la sous-commission d'ouverture des offres. Une copie du Procès-Verbal sera remise par après à chaque soumissionnaire qui en aura fait la demande et à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics. Les soumissionnaires présents à la séance d'ouverture des offres signent dans un registre de présence.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP, peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante.

Lors de l'ouverture des offres, l'OBR annoncera les noms des soumissionnaires, les montants des offres, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres, la présence (ou l'absence) de garantie de soumission, et toute autre information que l'OBR peut juger appropriée.

Les offres qui n'ont pas été ouvertes ou dont le montant n'a pas été lu lors de la séance d'ouverture des offres ne sont en aucun cas soumises à l'évaluation.

19. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du Marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du Marché. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'Acheteur dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

20. Eclaircissements apportés aux offres et contacts avec l'Acheteur

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, l'Acheteur peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires.

La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par l'Acheteur lors de l'évaluation des soumissions.

21. Examen des offres et détermination de leur conformité

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, l'Acheteur établira la conformité de l'offre vérifiant que chaque offre :

- répond aux critères de qualification tels qu'indiqués dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
- a été dûment signée ;
- est conforme aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
- présente toute précision et/ou justification que l'Acheteur peut exiger pour déterminer sa conformité.

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres est celle qui respecte tous les termes, conditions et spécifications, sans divergence ni réserve importante.

Une divergence ou réserve importante est celle qui :

- a) affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la livraison du matériel de transport;
- b) limite sensiblement, en contradiction avec le DAO, les droits de l'Acheteur ou les obligations du Fournisseur au titre du Marché;
- c) est telle que sa rectification affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au DAO.

21.1. Examen administratif des offres

La sous-commission d'analyse examinera les offres pour s'assurer que tous les documents administratifs demandés à la clause 10 des Instructions aux Soumissionnaires ont bien été fournis et

sont tous authentiques. Au cas où un quelconque élément de ces documents ou renseignements manquerait, l'offre sera rejetée.

21.2. Evaluation technique des offres :

La sous-commission d'analyse vérifiera que le soumissionnaire est techniquement conforme en utilisant la grille d'évaluation indiquée dans les DPAO.

21.3. Évaluation financière des Offres

La Sous-commission d'Analyse évaluera chacune des offres dont il aura établi, à ce stade de l'évaluation, qu'elle est conforme. Pour évaluer financièrement une offre, l'Office Burundais des Recettes prendra en compte les éléments ci-après :

- a) le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 11 des instructions aux soumissionnaires;
- b) les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de la Clause 22 des instructions aux soumissionnaires ;
- c) les ajustements du prix imputable aux rabais offerts en application de la clause

22. Correction des erreurs

L'Acheteur vérifiera les offres reconnues conformes au DAO pour la correction des erreurs de calcul éventuelles et en fera part au soumissionnaire concerné. Les erreurs seront corrigées de la façon suivante :

Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total, le prix unitaire du bordereau fera foi ;
Le montant figurant dans la soumission sera alors corrigé par l'OBR conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs ;
Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la mieux disante n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera rejetée.

23. Evaluation et comparaison des Offres

La Commission de Passation du marché n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes pour l'essentiel.

En évaluant les offres, la Commission de Passation du marché déterminera pour chaque offre son montant exact en le rectifiant comme suit :

- en corrigeant toute erreur éventuelle ;
- par un ajustement approprié pour tout rabais lu pendant la séance d'ouverture publique des offres, toutes variations, divergences ou réserves jugées acceptables.

La même Commission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence, réserve ou offre variante. Si l'offre évaluée la plus intéressante est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de la Commission de Passation du marché, celle-ci peut demander au soumissionnaire de fournir les sous-détails de prix pour n'importe quelle rubrique.

Pour évaluer le montant de l'offre, l'OBR peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre indiqué, tels que les caractéristiques, la performance des fournitures et services, et leurs conditions d'achat. Les facteurs retenus, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

24. Préférence accordée aux soumissionnaires

Les soumissionnaires nationaux ne peuvent pas bénéficier d'une marge de préférence.

25. Contacts avec l'Acheteur

Si le soumissionnaire souhaite porter à l'attention de l'Acheteur des informations complémentaires, il devra le faire par écrit.

Les soumissionnaires doivent scrupuleusement se conformer aux dispositions décrites dans le dossier d'Appel d'Offre Local au risque de se voir appliquer les dispositions du Code des Marchés Publics du Burundi, en son article 361, définissant les sanctions des violations de la réglementation en matière de marchés publics.

F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

26. Attribution

L'OBR attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre est reconnue administrativement et techniquement conforme au DAO et dont l'offre financière est la moins disante.

27. Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par l'Acheteur, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché, par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée. Cette lettre, dénommée ci-après et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières "lettre de Marché", indiquera le montant que l'Acheteur paiera au Fournisseur au titre de la livraison des fournitures et services, et de leurs obligations de garantie.

La lettre de Marché précisera, le cas échéant, les corrections apportées au montant initial de l'offre de l'attributaire provisoire. Si ce dernier n'accepte pas de correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie de soumission saisie.

28. Signature du Marché

L'OBR enverra à l'attributaire du Marché, en même temps que la lettre de Marché, l'Acte d'engagement figurant au DAO, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties.

Après sa satisfaction, l'Acheteur informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues et leur restituera leurs garanties de soumission.

Article 29: Réception

La réception du marché se fera par une commission de réception mise en place par la Personne Responsable des Marchés Publics à l'OBR, après l'installation et configuration du load balancer pour le serveur exchange 2016, en présence du fournisseur ou son représentant, et un observateur de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

Le procès-verbal de réception sera signé par les membres de la commission, le fournisseur ou son représentant dûment habilité pour signer et un observateur de la DNCMP.

Article 30 : Garantie bancaire de bonne exécution

Le Fournisseur s'engage à constituer la garantie bancaire de bonne exécution du présent marché dans 20 jours suivant la notification définitive du marché, d'une validité d'au moins douze (12) mois comptés à partir de la fin d'installation du Load balancer pour Exchange 2016. Elle est de 10 % du montant total du marché.

Cette garantie n'est pas productive d'intérêt. Aucun paiement au titre du présent marché ne pourra intervenir avant que l'attributaire n'ait fourni la preuve de la constitution de cette garantie. La totalité de cette garantie sera restitués après (12) mois de fonctionnement du Load balancer pour Exchange 2016 après la réception de ce marché.

Les chèques certifiés ne seront pas admis.

II. DONNEES PARTICULIERES DE L'APPEL D'OFFRES (DPAO)

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux services faisant l'objet de l'Appel d'offres, complètent ou, le cas échéant, modifient les dispositions des Instructions aux Soumissionnaires (IS). En cas de divergence, les données particulières ci-dessous ont priorité sur les clauses des IS.

Référence aux IS	A. Généralités
1.	<p>Objet de la soumission</p> <p>L'OBR, ci-après dénommée "l'Acheteur", lance un Appel d'Offres en vue de l'obtention des fournitures et services dont les spécifications techniques sont détaillées dans la deuxième partie intitulée " Spécifications techniques pour la fourniture et la configuration d'un Load Balancer pour le Serveur Exchange 2016 de l'OBR" du présent Dossier d'Appel Offres Local n° DNCMP/.../ F /2021-2022 relancé.</p> <p>Le titulaire du marché doit installer et configurer ce load balancer pour le serveur exchange 2016.</p>
	<p>Nom et adresse de l'Acheteur :</p> <p>L'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél: 22 28 21 46 ou 22 28 22 16</p>
	<p>Délai d'exécution du marché</p> <p>L'installation et configuration du load balancer pour le serveur Exchange 2016 seront faites dans soixante (60) jours calendaires.</p>
2.	<p>Origine des fonds</p> <p>Les paiements prévus au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé seront assurés par l'OBR, exercices 2021-2022.</p>
3.	<p>Soumissionnaire admis à concourir</p> <p>Le présent Appel d'Offres est ouvert, à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et ayant les capacités financières nécessaires pour exécuter ce marché.</p> <p>Un soumissionnaire ne doit pas être affilié à une société ou une entité qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire de ce DAO, ni à celle qui a été engagée ou sera engagée comme Maître d'Œuvre au titre du Marché.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir toutes les pièces que l'Acheteur peut raisonnablement demander et qui visent son entière satisfaction.</p>

Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

B. Le Dossier d'appel d'offres

6.	<p>Contenu du Dossier d'Appel d'Offres</p> <ul style="list-style-type: none">- Avis d'Appel d'Offres ;- Instructions aux soumissionnaires ;- Données Particulières d'Appel d'Offres ;- Cahier des Clauses Administratives Particulières ;- Formulaire de soumission ;- Bordereaux des prix et des quantités.
7.	<p>Eclaircissement apportés au Dossier d'appel d'Offres</p> <p>Des questions relatives au Dossier d'Appel d'Offres peuvent être adressées par écrit au Commissariat des Services Généraux de l'OBR au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres. Ce dernier répondra à l'entreprise qui en a fait la demande et diffusera la même réponse à toutes les Entreprises ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres, sans toutefois identifier le Demandeur.</p>
8.	<p>Modifications au Dossier d'Appel d'Offres</p> <p>L'OBR peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en publiant un additif.</p> <p>Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du DAO et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont acheté le DAO. Ces derniers accuseront réception, par écrit, de chacun des additifs de l'Acheteur.</p> <p>Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.</p>

C. Préparation des offres

9.

Documents constituant l'offre

1° Enveloppe contenant l'offre technique et qui renfermera :

• *Documents administratifs*

1. Une preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. Un acte d'engagement signé et cacheté, établi suivant le modèle en annexe ;
3. Une garantie bancaire de soumission, établi suivant le modèle en annexe ;
4. Un certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ou équivalent pour les étrangers;
5. Un registre de commerce (copie) ou équivalent pour les étrangers ;
6. Les statuts de la société
7. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire
8. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS ou son équivalent pour les soumissionnaires étrangers
9. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR ou son équivalent pour les soumissionnaires étrangers
10. Un formulaire des renseignements sur le soumissionnaire, établi suivant le modèle en annexe ;
11. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce, datant d'au plus trois (3) mois ou équivalent pour les soumissionnaires étrangers ;
12. Adresse fixe et connue du soumissionnaire

• *Documents techniques*

1. Un document détaillant les spécifications techniques du produit à fournir et sa compatibilité avec Exchange 2016 ;
2. Une preuve d'expérience du soumissionnaire en matière d'installation et de configuration Load Balancer pour Exchange 2016. Cette preuve sera une attestation de services rendus ou de bonne exécution pour une mission similaire ;
3. Une preuve d'expérience de l'expert aligné (avec copie de diplôme conforme à l'original et CV), en matière d'installation et de configuration d'un Load Balancer pour Exchange 2016. Cette preuve sera deux attestations de services rendus ou de bonne exécution pour une mission similaire ;

2° Enveloppe contenant l'offre financière et qui renfermera :

1. Un acte de soumission dûment rempli suivant le modèle en annexe ;

	<p>2. Un bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres rempli suivant le modèle en annexe ;</p> <p>3. Devis quantitatif et estimatif</p> <p>4. Un délai d'exécution.</p> <p>N.B:</p> <p>4) L'absence ou la non-conformité de l'un des documents à l'article 7 sera traité Conformément à l'article 183 et l'article 161 du Code des Marchés Publics</p> <p>5) L'OBR ne va pas assister l'attributaire dans sa demande de devise.</p> <p>6) Le fournisseur doit assurer à trois (03) staffs de l'OBR des formations sur l'administration du Load Balancer pour Exchange 2016. Toutes ces formations doivent être assurées en Français, avant le début de l'installation et de la configuration du Load balancer pour Exchange 2016 de l'OBR</p>
10	<p>Langue de l'offre</p> <p>L'offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'Acheteur, seront rédigés en langue française. Les documents complémentaires fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, la traduction en français fera foi.</p>
11.	<p>Prix de l'offre et rabais</p> <p>Le montant, tel que détaillé dans l'offre financière, sera calculé et chiffré sur base du bordereau des prix présenté par le soumissionnaire. Le soumissionnaire indiquera donc, en chiffres et en lettres les prix totaux toutes taxes comprises. Le soumissionnaire indiquera tout rabais et sa méthode d'application sur le formulaire de l'offre.</p> <p>Les prix du marché sont non révisables et non actualisables.</p>
12.	<p>Monnaies de soumission</p> <p>Les soumissionnaires locaux vont exprimer leurs prix en monnaie burundaise (BIF). Le prix s'entend Toutes Taxes comprises. Toutefois, ils ont la possibilité d'exprimer leurs offres en Dollars Américains ou en Euro pourvu que le paiement se fasse en BIF (sur base du taux de change officiel du jour de paiement).</p>

13.	<p>Validité des offres</p> <p>Les offres sont valables pendant une période cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.</p>
14.	<p>Une garantie bancaire de soumission d'Un Million Cinq Cents Mille Francs Burundais (1.500.000 FBU) ou 750 Dollars Américains est exigée.</p>
15.	<p>Forme et signature de l'offre</p> <p>Le soumissionnaire préparera un original et cinq copies de l'offre, mentionnant clairement sur les exemplaires "ORIGINAL" et "COPIE" selon le cas. En cas de différence entre eux, l'original fera foi. Ces exemplaires seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile et seront signés par le soumissionnaire ou par une (des) personne(s) dûment autorisée(s) à engager celui-ci.</p> <p>Toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus imprimés, seront paraphées par le(s) signataire(s). L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphé par le(s) signataire(s).</p> <p>Les offres doivent comprendre une table des matières.</p>

D. Dépôt des offres

16.	<p>Cachetage et marquage des offres</p> <p>Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans deux enveloppes séparées, portant la mention « OFFRE TECHNIQUE » et « OFFRE FINANCIERE » selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure.</p> <p>Les enveloppes intérieure et extérieure devront :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) être adressées au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le RPAO ; b) porter le nom du projet, le titre et le numéro du DAO, tels qu'indiqués dans le DAO; c) porter les mots "NE PAS OUVRIR AVANT LE 16.12/2021 à 10h 30" suivis de la mention de la date et de l'heure fixées pour l'ouverture des offres. <p>Les enveloppes intérieures porteront également le nom, le cachet et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre au Maître d'Ouvrage de renvoyer l'offre cachetée si elle a été déclarée "hors délai".</p> <p>Si l'enveloppe intérieure n'est pas cachetée et marquée comme indiqué ci-dessus, l'Acheteur ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément.</p> <p>Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.</p>
17.	<p>Date et heure limite de dépôt des offres</p> <p>Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée ci-dessus au plus tard le 16.12/2021</p>

18.	<p>à 10 heures locales</p> <p>L'OBR peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un éventuel additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Acheteur et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.</p> <p>Ouverture des offres</p> <p>L'OBR ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence du représentant de la DNCMP et des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance publique d'ouverture, qui aura lieu le <i>Ab./A.2/2021</i> à 10h30' et à l'adresse indiquée ci-après: Commissariat Général de l'OBR, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, 3^{ème} Etage. B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 32.</p> <p>Les représentants des soumissionnaires présents signeront un registre attestant leur présence.</p> <p>Le Procès-Verbal d'ouverture doit être signé par les membres de la sous-commission d'ouverture et transmis à la DNCMP.</p> <p>Lors de l'ouverture des offres, l'OBR annoncera les noms des soumissionnaires, les montants des offres, y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres, et toute autre information que l'OBR peut juger appropriée.</p> <p>L'OBR établira le Procès-Verbal de l'ouverture des offres, qui comporte notamment les informations communiquées aux soumissionnaires présents. Une copie du Procès-Verbal sera remise par après à chaque soumissionnaire qui en aura fait la demande par écrit.</p> <p>Les offres qui n'ont pas été ouvertes ou dont le montant n'a pas été lu lors de la séance d'ouverture des offres ne sont en aucun cas soumises à l'évaluation.</p> <p>Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres.</p>
-----	--

E. Caractère confidentiel de la procédure et évaluation des offres

19.	<p>Caractère confidentiel de la procédure</p> <p>Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du Marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du Marché.</p> <p>Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'Acheteur dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.</p>
-----	---

21.

Évaluation des Offres

La Commission de Passation du Marché n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes pour l'essentiel.

En évaluant les offres, la Commission de Passation des Marchés Publics déterminera pour chaque offre son montant exact en le rectifiant comme suit :

- en corrigeant toute erreur éventuelle ;
- par un ajustement approprié pour tout rabais lu pendant la séance d'ouverture publique des offres, toutes variations, divergences ou réserves jugées acceptables.

La même Commission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence, réserve ou offre variante.

Si l'offre évaluée la plus intéressante est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de la Commission de Passation des Marchés Publics, celle-ci peut demander au soumissionnaire de fournir les sous-détails de prix pour n'importe quelle rubrique.

Pour évaluer le montant de l'offre, l'OBR peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre indiqué, tels que les caractéristiques, la performance des fournitures et services, et leurs conditions d'achat. Les facteurs retenus, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

21.1. Evaluation administrative des offres

La sous-commission d'analyse s'assurera que tous les documents administratifs demandés à la **clause 9** des DPAO ont bien été fournis et sont tous authentiques. L'absence ou la non-conformité de l'un ou l'autre élément de ces documents entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse moyennant application de l'article 183 du Code des Marchés Publics, le cas échéant.

21.2. Evaluation technique des offres :

La sous-commission d'analyse s'assurera que tous les documents techniques demandés à la **clause 9** des DPAO ont bien été fournis et sont tous authentiques. L'absence ou la non-conformité de l'un ou l'autre élément de ces documents entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse moyennant application de l'article 183 du Code des Marchés Publics, le cas échéant.

21.3 Evaluation financière

Pour évaluer les offres financières, la sous-commission d'analyse prendra en compte les éléments suivants :

- Formulaire de soumission (voir modèle en annexe) ;
- Le prix de l'offre ;
- Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques ;
- Les ajustements du prix imputables au rabais offert.

24	<p>Préférence accordée Non applicable.</p>
<p>Référence aux IS F. Attribution du marché</p>	
26	<p>Attribution</p> <p>L'OBR attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre est reconnue administrativement et techniquement conforme au DAO et dont l'offre financière est la moins disante.</p>
27	<p>Notification de l'attribution du Marché</p> <p>Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par l'Acheteur, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché, par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée. Cette lettre, dénommée ci-après et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières "lettre de Marché", indiquera le montant que l'Acheteur paiera au Fournisseur au titre de la livraison des fournitures et services, et de leurs obligations de garantie. La lettre de Marché précisera, le cas échéant, les corrections apportées au montant initial de l'offre de l'attributaire provisoire. Si ce dernier n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie de soumission saisie.</p> <p>Signature du Marché</p>
28	<p>L'OBR enverra à l'attributaire du Marché, en même temps que la lettre de Marché, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties. L'attributaire du Marché le signera et le renverra au Maître d'Ouvrage.</p> <p>Après sa satisfaction, l'Acheteur informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues et leur restituera leurs garanties de soumission.</p>
29	<p>Réception</p> <p>La réception du marché se fera par une commission de réception mise en place par la Personne Responsable des Marchés Publics à l'OBR, après la fourniture des clés d'activation et leur installation, en présence du fournisseur ou son représentant, et un observateur de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).</p> <p>Le procès-verbal de réception sera signé par les membres de la commission, le fournisseur ou son représentant dûment habilité pour signer et un observateur de la DNCMP.</p> <p>Garantie bancaire de bonne exécution</p>
30	<p>Le fournisseur garantit qu'il dispose de moyens financiers et techniques suffisants pour exécuter le marché conformément aux termes du présent contrat. Le soumissionnaire</p>

s'engage à constituer la garantie bancaire de bonne exécution du présent marché dans 20 jours suivant la notification définitive du marché, d'une validité d'au moins douze (12) mois comptés à partir de la fin d'installation du Load Balancer pour Exchange. Elle est de 10% du montant total du marché.

Cette garantie n'est pas productive d'intérêt. La réception du marché ne pourra intervenir avant que l'attributaire n'ait fourni la preuve de la constitution de cette garantie.

Les chèques certifiés ne seront pas admis.

DEUXIEME PARTIE : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LA FOURNITURE DU LOAD BALANCER POUR EXCHANGE 2016 DE L'OBR y compris l'installation et la configuration de ce serveur.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

- L'OBR est déjà doté d'un système de messagerie Exchange 2016.

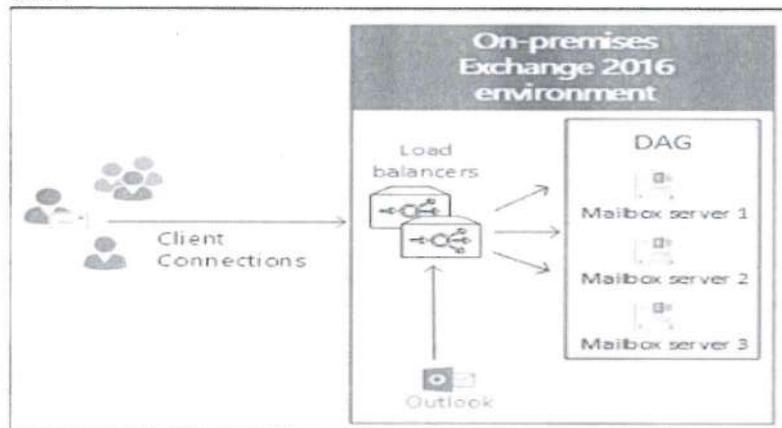
1) Situation actuelle

L'infrastructure actuelle d'Exchange 2016 de l'OBR est constituée des éléments suivants :

N°	APPLICATION	SYSTEME D'EXPLOITATION	EXCHANGE EDITION	ETAT DE LA MACHINE
1	Serveur d'application Exchange 2016 Site A - Production	Windows Server 2016 Enterprise Edition	MS Exchange Server 2016 Enterprise version	Fonctionnel
2	Serveur d'application Exchange 2016 Site B - Réplication	Windows Server 2016 Enterprise Edition	MS Exchange Server 2016 Enterprise version	Fonctionnel
3	Serveur de base de données Exchange 2016 Site A - Production	Windows Server 2016 Enterprise Edition	MS Exchange Server 2016 Enterprise version	Fonctionnel
4	Serveur de base de données Exchange 2016 Site B - Réplication	Windows Server 2016 Enterprise Edition	MS Exchange Server 2016 Enterprise version	Fonctionnel
5	Serveur d'Active Directory sur le site A - Production	Microsoft Windows Server 2016 Standard Edition		Fonctionnel
6	Serveur d'Active Directory sur un site B - Réplication	Windows Server 2016 Standard Edition.		Fonctionnel

1. Les prestations attendues

La nouvelle architecture du Load Balancer pour Exchange 2016 projetée par l'OBR ressemble à ce qui suit :



Ce schéma peut être optimisé par le fournisseur mais les optimisations nécessaires devront être validées par la Direction des Technologies de l'Information de l'OBR avant migration. La nouvelle infrastructure Exchange 2016 doit intégrer le Load Balancer pour Exchange 2016 :

5. Cahier des charges

L'équilibreur de charges doit remplir les conditions suivantes :

- ✓ Il doit s'agir d'un Load Balancer pour Exchange 2016 du Layer-7.
- ✓ Un certificat SSL valide doit être installé. Ce certificat doit être signé par une autorité de certification commerciale.
- ✓ Le Load Balancer pour Exchange doit répartir les demandes des utilisateurs accédant aux services des serveurs exchange 2016 de l'OBR
- ✓ Router les demandes entrantes vers les serveurs Exchange de l'OBR aussi bien pour les demandes provenant de l'intérieur du réseau de l'OBR que pour celles qui proviennent de l'extérieur
- ✓ L'équilibreur de charge doit pouvoir détecter les cas où un serveur ne répond plus afin de cesser de lui envoyer du trafic.
- ✓ Plusieurs équilibreurs de secours doivent être prêts à prendre le relais pour éviter que l'équilibreur de charge devienne lui-même un point de défaillance unique.
- ✓ Le Load Balancer pour Exchange doit être en mesure de réémettre une demande SSL distincte pour chaque demande entrante qui lui parvient.
- ✓ La configuration réelle et le nombre de machines différeront en fonction du cas d'utilisation, du nombre de fichiers à publier, du nombre d'utilisateurs total dans du système de messagerie Exchange 2016 ainsi que du nombre d'utilisateurs concurrents et d'autres facteurs.
- ✓ Garantir que les demandes des utilisateurs sont dirigées uniquement vers les serveurs Exchange de l'OBR.
- ✓ Permet aux administrateurs du site d'optimiser le trafic du Load Balancer pour Exchange en fonction du type de contenu (images, multimédia, applications)

- ✓ Réduit la latence associée au transfert des boites aux lettres des utilisateurs Exchange 2016 de l'OBR tout en optimisant davantage les performances
- ✓ Interface Web pour la surveillance et le monitoring de l'application du Load Balancer pour Exchange 2016.
- ✓ Le soumissionnaire doit Installer et configurer serveur Load Balancer pour Exchange 2016.

Le soumissionnaire doit aligner une ressource dans l'installation et la configuration du Load Balancer pour Exchange 2016. A cette fin, un CV et une attestation de services rendus (ou de bonne exécution) de cette ressource alignée doivent faire partie de l'offre technique du soumissionnaire.

Le fournisseur doit assurer à trois (03) staffs de l'OBR des formations sur l'administration du Load Balancer pour Exchange 2016.

Toutes ces formations doivent être assurées en Français, avant le début de l'installation et de la configuration du Load balancer pour Exchange 2016 de l'OBR

2. Une preuve d'expérience de l'expert aligné, en matière d'installation et de configuration d'un Load Balancer pour Exchange 2016. Cette preuve sera une attestation de services rendus ou de bonne exécution pour une mission similaire.

TROISIEME PARTIE : LE MARCHE
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) POUR LE
MARCHE DE FOURNITURE DU LOAD BALANCER POUR EXCHANGE 2016 DE L'OBR
(AINSI QUE L'INSTALLATION ET LA CONFIGURATION DE CE SERVEUR)

L'OBR, ci-après désignée « l'Acheteur », représenté par son Commissaire Général,,
d'une part,

et

L'Attributaire ci-après désignée « le Fournisseur », représentée par d'autre
part,

ont convenu ce qui suit:

CHAPITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet du marché

Le présent Marché a pour objet la fourniture et la configuration du Laod Balancer pour Exchange 2016 de l'OBR.

Article 2 : Documents contractuels

L'ensemble des documents énumérés ci-dessous, dont le soumissionnaire assure avoir pris connaissance et définissant les conditions du Marché sont :

- Le Marché (ou le contrat) ;
- La soumission ;
- Le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) ;

En cas de discordance entre les pièces contractuelles et constitutives du Marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci- dessus.

CHAPITRE II -DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 3 : Prix du Marché

Le Montant du Marché s'élève à la somme de [*Insérer la somme*] (..... ..FBU) francs burundais toutes taxes comprises.

Article 4 : Nature du Marché

Le marché à conclure sera un marché basé sur le prix unitaire

Article 5 : Régime fiscal et douanier

Les prix du présent Marché sont réputés comprendre tous les montants dus au titre des impôts, droits, taxes et obligations résultant de l'exécution du Marché, applicables en République du Burundi.

Article 6: Révision de prix

Les prix du marché ne seront révisés ou actualisés que dans les conditions définies par le Code des marchés publics.

Article 7 : Modalités de paiement

Le paiement se fera par virement bancaire au compte du Fournisseur après la livraison et l'installation et la configuration, et après tout le travail de l'installation et la configuration du Load Balancer pour Exchange, sur présentation de la facture accompagnée du procès-verbal de réception du marché, approuvé par le Directeur National de Contrôle des Marchés Publics.

HAPITRE III- EXECUTION DU MARCHE

Article 8 : Délai d'exécution

Le délai de migration de l'installation et la configuration du Load Balancer pour Exchange, conformément aux spécifications techniques du DAO, est fixé à soixante (60) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

Article 9 : Retards et pénalités

En cas de dépassement des délais contractuels fixés par le marché, le titulaire du marché est passible des pénalités journalières égales à 1/1000 de la valeur de la tranche non exécutée, pour chaque jour calendrier de retard, après mise en demeure préalable.

Ces pénalités ne peuvent excéder dix pourcent (10%) de la valeur totale du marché.

Article 10: Réception

La réception du marché se fera par une commission de réception mise en place par la Personne Responsable des Marchés Publics à l'OBR, après l'installation et la configuration du Load Balancer pour Exchange en présence du fournisseur ou son représentant, et un observateur de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

Le procès-verbal de réception sera signé par les membres de la commission, le fournisseur ou son représentant dûment habilité pour signer et un observateur de la DNCMP.

Article 11 : Garantie bancaire de bonne exécution

Le fournisseur garantit qu'il dispose de moyens financiers et techniques suffisants pour exécuter le marché conformément aux termes du présent contrat. Il s'engage à constituer la garantie bancaire de bonne exécution du présent marché dans 20 jours suivant la notification définitive du marché, d'une validité d'au moins douze mois (12) mois comptés à partir de la fin d'installation du Load Balancer pour Exchange. Elle est fixée à 10% du montant total du marché.

Cette garantie n'est pas productive d'intérêt. La réception du marché ne pourra intervenir avant que l'attributaire n'ait fourni la preuve de la constitution de cette garantie.

Les chèques certifiés ne seront pas admis.

CHAPITRE IV- RESILIATION - DIFFERENDS ET LITIGES

Article 12 : Résiliation du Marché

Le Marché est résilié de plein droit dans les cas prévus par l'article 303 du Code des Marchés Publics.

Article 13 : Différends et litiges

Si un différend survient entre l'Acheteur et le Fournisseur, sous la forme de réserves faites à un ordre de service ou sous toute autre forme, le Fournisseur remet à la Personne responsable du Marché aux fins de transmission à l'Acheteur, un mémoire exposant les motifs et indiquant les montants de ses réclamations.

En l'absence de notification de décision dans un délai de trente (30) jours calendaires à partir de la date de réception, par l'Acheteur, la réclamation du Fournisseur est considérée comme étant acceptée par l'Acheteur.

Si le Fournisseur n'accepte pas la décision de l'Acheteur et qu'aucune solution à l'amiable n'est trouvée, le différend est soumis aux juridictions compétentes de Bujumbura qui trancheront suivant les règles en vigueur au Burundi.

Article 14 : Entrée en vigueur du Marché

L'entrée en vigueur du présent Marché est subordonnée à l'approbation des autorités compétentes.

Article 15 : Approbation du Marché

Le présent Marché relatif à la fourniture du Load Balancer pour Exchange de l'OBR, est approuvé après signature par les Autorités Compétentes.

**Lu et accepté sans réserve, le.....
LE FOURNISSEUR**

**Conclu le par
L'AUTORITE CONTRACTANTE**

Pacifique MUNYESHONGORE

Pour approbation le...../...../2021

**LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET
DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE**

Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO

NB. L'Autorité Contractante se réserve le droit de modifier ce modèle dans le strict respect du Code des Marchés Publics.

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Date: _____

Avis d'appel d'offres No.: _____

1. Nom du soumissionnaire
2. En cas de groupement, noms de tous les membres :
3. Pays où le soumissionnaire est (ou sera) légalement enregistré (inscrit au Registre du Commerce):
4. Année d'enregistrement du soumissionnaire :
5. Adresse officielle du soumissionnaire dans le pays d'enregistrement :
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du soumissionnaire : Nom: Adresse: Téléphone/Fac-similé: Adresse électronique:
7. Ci-joint copies des originaux des documents ci-après: <input type="checkbox"/> Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus, en conformité avec les clauses 3.1 et 3.2 des IS <input type="checkbox"/> En cas de groupement, lettre d'intention de constituer un groupement, ou accord de groupement, en conformité avec la clause 3.1 des IS. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique du Burundi, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome, et administrées selon les règles du droit commercial, en conformité avec le Code des Marchés Publics.

NB : En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent fournir les renseignements ci avant

ACTE DE SOUMISSION

Date : _____

Avis d'appel d'offres No. : _____

À : _____

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'Appel d'Offres N° DNCMP/... /S/2021-2022 relancé, y compris l'additif/ les additifs No. : _____ ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous proposons de fournir conformément au Dossier d'Appel d'Offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques, [*préciser la nature des prestations*] le service ci-après : _____ ;
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de : _____ ;
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : _____ ;
- e) Notre offre demeurera valide pendant une période de _____ jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d'Appel d'Offres ; cette offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution du Marché d'un montant de _____ ;
- g) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 3 des Instructions aux soumissionnaires.
- j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé.
- k) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre de moindre coût, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de _____

En date du _____ jour de _____

a. BORDEREAU DES PRIX

Date : _____
 Avis d'Appel d'Offres No. : _____

Nom du soumissionnaire: _____

N°	Article	Spécifications techniques ou Service	Quantité	Prix Unitaire	Prix total
	Total Hors Taxes				
	Taxes				
	Total Toutes Taxes comprises				

Signature du soumissionnaire (+Cachet) _____

b)

N°	Article	Unité	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES	PRIX UNITAIRES EN CHIFFRES

Signature du soumissionnaire (+ cachet)

FORMULAIRE DE LA GARANTIE BANCAIRE DE SOUMISSION

Messieurs,

Afin de permettre à (Nom et Adresse du Soumissionnaire) de remettre une offre concernant la **fourniture du support technique du système de téléphonie IP et Phonex de l'OBR**, objet du Dossier d'Appel d'Offres International Ouvert : DAO N° DNCMP/.../S/2021-2022 relancé, nous soussignés, (Nom et Adresse de la Banque), assumons par la présente, la garantie irrévocable et autonome du paiement d'un montant jusqu'à concurrence Francs Burundais (..... FBU) (ou en Dollars Américains ou Euros pour les soumissionnaires étrangers) en renonçant à toute objection et exception.

Des paiements en vertu de la présente garantie seront effectués à votre première demande écrite accompagnée de votre déclaration :

- que le soumissionnaire a retiré son offre pendant la période spécifiée par le Soumissionnaire sur le modèle de soumission,
 - que le soumissionnaire s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par l'acheteur pendant la période de validité
- a) manque à signer ou refuse de signer le contrat alors qu'il est requis de le faire, ou
- b) manque à fournir ou refuse de fournir la Garantie de Bonne Exécution.

La présente garantie demeurera valable jusqu'à la constitution de la Garantie de Bonne Exécution par le soumissionnaire.

Fait à Bujumbura, le .../.../ 2021

(LA BANQUE)

(Signatures des représentants Autorisés de la Banque + Sceau de la Banque)

MODELE DE GARANTIE DE BONNE EXECUTION (GARANTIE BANCAIRE)

Date : _____

Appel d'offres n°: _____

_____ [nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse de l'Acheteur]

Date : _____

Garantie de bonne exécution no. : _____

Nous avons été informés que _____ [nom du Fournisseur] (ci-après dénommer « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. _____ en date du _____ pour la fourniture de _____ [description des services] (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Fournisseur, nous _____ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [insérer la somme en chiffres] _____ [insérer la somme en lettres]¹. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie demeurera valide jusqu'à la réception définitive du marché *(ne pas mettre la date sous peine de rejet de l'Offre)*.

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.

- (Signatures des représentants Autorisés de la Banque + Sceau de la Banque)
- (Adresse électronique de la banque)
- (Adresse téléphonique de la banque)

¹ Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) devise(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre devise librement convertible acceptable par l'Acheteur.

ACTE D'ENGAGEMENT

Je/nous Soussigné(s).....

Agissant au nom et pour le compte de..... (Nom et adresse du Soumissionnaire).

Et en vertu des pouvoirs qui me/nous est/sont conféré(s), après avoir pris connaissance du DAO N°DNCMP/.../F/2021-2022 relancé, je/nous m'/nous engage/engageons sur mes/nos biens, meubles et immeubles, à fournir et installer le Load Balancer pour Exchange, conformément aux spécifications techniques du Dossier d'Appel d'Offres (DAO), moyennant le prix de mon offre financière.

Je/nous/m'/nous/engage/engageons à constituer un cautionnement de bonne exécution du marché dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché, faute de quoi l'acheteur pourra résilier le marché.

Je/nous reste/restons engagé(s) par la présente soumission, pendant un délai de () jours calendriers à partir de la date d'ouverture des soumissions.

La fourniture et l'installation seront fournies dans un délai de.....jours précédant la date d'expiration de la clé en cours d'utilisation c'est-à-dire le 02 Avril 2021.

Il est entendu que vous n'êtes pas tenu de retenir l'offre la moins disante ni de donner suite à l'une ou l'autre des offres que vous recevrez.

Fait à Bujumbura, le/..../2021

Le (s) soumissionnaires (s)
(Signatures et Sceau du/des soumissionnaire/s)